



## MARCHES PUBLICS

### Marché de Fournitures

#### « ASPIRATION CENTRALISEE HAUTE DEPRESSION »

### CAHIER DES CHARGES

#### INDICATIONS GENERALES – DESCRIPTION DES PRESTATIONS

#### ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

#### Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Nom de l'organisme : <b>Parc naturel régional d'Armorique</b>	Pouvoir adjudicateur : <b>Madame Françoise PERON, Présidente</b>
Adresse : <b>15 Place aux foires, BP 27</b>	Code postal - ville <b>29590 LE FAOU</b>
Téléphone : <b>02.98.81.90.08</b>	Dossier suivi par : <b>S GOBBE, M-J LEZENVEN</b>
Télécopieur : <b>02.98.81.16.30</b>	Adresses de courrier électronique : samuel.gobbe@pnr-armorique.fr marie-josee.lezenven@pnr-armorique.fr

## **ARTICLE 2 : OBJET – CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION**

### **A.Type / forme du marché :**

- Marché passé selon la procédure adaptée (article 146 du CMP).
- Le marché sera exécuté selon les dispositions propres du CCAG Fournitures Courantes et Services en vigueur.

### **B.Objet du marché :**

- La présente consultation a pour objet la fourniture et l'installation d'une aspiration centralisée haute dépression destinée à l'entretien de la chaufferie bois de la régie énergies du syndicat mixte du Parc naturel régional d'Armorique. La chaufferie dessert les bâtiments du PNRA, les bâtiments communaux de la ville du Faou (mairie, écoles, garderie, médiathèque), la gendarmerie du Faou, la maison de santé.

### **C.Généralités**

#### Règlementation :

Le matériel proposé et installé, devra répondre conformément à la réglementation en vigueur, aux normes relatives à la prévention des risques professionnels, au code du travail et selon les règles de l'art.

Le candidat sera tenu de joindre à son offre les fiches techniques du produit proposé et son guide d'utilisation.

### **D.Caractéristiques :**

La chaudière alimente les bâtiments par le biais d'un réseau de chaleur enterré et pré-isolé dans lequel circule de l'eau chaude à une température comprise entre 60 et 90°C.

Les générateurs de chauffage situés en chaufferie centralisée sont constitués d'une chaudière biomasse de marque CEL type Turbomat de puissance unitaire de 220 kW, qui génère des cendres et des fines particules de bois qui a lieu d'être aspiré dans 2 contenants dissociés pour la protection du travailleur.

La chaudière biomasse est alimentée par un système de convoyage du combustible, depuis le silo de stockage situé à -4m10, par bras racleur puis vis sans fin jusqu'à la chaufferie. Il sera demandé au candidat de prévoir l'installation d'un conduit dans cette fosse de transfert, par la trappe d'accès installée entre la vis de transfert et la vis d'alimentation, pour l'aspiration des fines particules selon la réglementation en vigueur et particulièrement du code du travail qui fixe la valeur annuelle de limite d'exposition professionnelle.

De même, les cendres provenant de la combustion de la biomasse devront être aspirées dans un contenant distinct et ensachées ainsi que les fines particules.

L'installation sera dotée d'une puissance électrique de 4 KVA en triphasé. Le raccordement électrique au tableau TGBT sera réalisé en parallèle par l'entreprise en charge de l'électricité au PNRA.

Dans son offre, le candidat précisera les aspects suivants :

- Ergonomie : poids, maniabilité, prise en main, facilité d'utilisation ,
- Dispositif de captage et d'évacuation des fines et des cendres chaudes par des conteneurs dissociés,
- Dispositifs antivibratiles,
- Bruit,
- Protections contre les risques mécaniques,
- Durée de garantie du matériel installé

Il sera demandé au candidat d'assurer la formation des équipements installés au personnel chargé de la maintenance pour son bon fonctionnement notamment le suivi d'une maintenance préventive.

Option 1 : le candidat proposera dans son offre un contrat de maintenance sur 2 ans.

Remarques :

Les conditions de réception de l'installation doivent impérativement être précisées :

- Mesurage des débits d'air extrait et des pressions de chaque branche
- Configuration de réception de l'installation définie
- Corrections à apporter aux mesures de débit et par conséquent l'influence de la dépression sur la masse volumique d'air

Avant de déposer une offre, il sera demandé au candidat d'effectuer une visite sur site en contactant Mr GOBBE, référent technique (06 30 52 17 76).

Le candidat trouvera en pj un plan de la chaufferie.

### **ARTICLE 3 : CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU MARCHÉ**

#### **A Forme du marché :**

Le marché est un marché de fournitures, traité à prix ferme.

Le prix comprendra la fourniture et l'installation du matériel commandé afin d'assurer son bon fonctionnement.

Durée de validité de l'offre : 90 jours

Les variantes sont autorisées. Les candidats devront obligatoirement présenter une offre conforme à la solution de base avant de présenter une ou plusieurs variantes (matériel par exemple) dans le respect des exigences prévues dans le dossier de consultation.

#### **B Critères d'attribution :**

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie selon les critères suivants :

- |    |   |      |
|----|---|------|
| 1. | Coût global (fourniture, installation, mise en route) | 60 % |
|    | - matériel proposé : 40 %                             |      |
|    | - pose, raccordement du matériel installé : 20 %      |      |
| 2. | Valeur technique :                                    | 40 % |
|    | - délai d'intervention (10 %)                         |      |
|    | - produit proposé, garantie (30 %)                    |      |

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble.

Le candidat retenu, recevra, sous pli recommandé avec accusé de réception, une lettre de notification accompagnée d'une copie conforme du marché.

**E. Documents contractuels :**

Le marché est régi par les pièces constitutives suivantes énumérées par ordre de priorité :

- l'acte d'engagement et le mémoire technique dûments complétés et signés par le candidat, accompagné d'un devis, des fiches techniques du produit proposé,
- le présent cahier des charges,
- le règlement de la consultation.

**F. Modalité de paiement :**

Le paiement sera effectué, après livraison sur service fait, sur facture, sous 30 jours conformément aux règles de la comptabilité publique.

**G. Litige :**

En cas de litige contentieux, le Tribunal Administratif compétent sera le Tribunal Administratif de Rennes.

Lu et Accepté par l'entreprise soussignée,  
A \_\_\_\_\_ , le